Résolution sur la stratégie de l'Union à la Conférence de New Delhi sur le changement climatique COP-8, octobre-novembre 2002

2002/2595(RSP) - 24/10/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté, par 82 voix pour et 4 abstentions, une résolution déposée par Mme Caroline JACKSON (PPE-DE, RU), Présidente de la commission de l'environnement, exhortant l'UE à conserver le leadership international dans les négociations sur le changement climatique lors de la prochaine conférence (COP 8), qui se déroule à New Delhi du 23 octobre au 2 novembre 2002. Le Parlement exige que l'UE ne revienne pas sur ses engagements relatifs au Protocole de Kyoto. Il demande à ce qu'elle applique ce qui a été préconisé en adoptant son propre système d'échange de quotas d'émission de gaz et en saisissant à bras-le-corps le problème des émissions imputables au secteur des transports et celui de l'utilisation de gaz à effet de serre autres que le CO2 dans le secteur industriel. Il invite, entre-temps, les États qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto à le faire dès que possible et se félicite de la volonté des autorités russes de vouloir ratifier le Protocole. Dans la foulée, il recommande une nouvelle fois au gouvernement américain de reconsidérer sa position. La résolution invite instamment les parties à la Conférence à engager le débat politique sur les objectifs à fixer pour la période postérieure à 2012, y compris pour ce qui est de l'inclusion des émissions provenant des transports aériens et maritimes internationaux. Il invite l'Union à insister, lors des négociations COP-8, sur le fait que la lutte contre les effets de serre passe par le développement des énergies renouvelables. Le Parlement est déterminé à ce que les pays en voie de développement soient pleinement associés au processus de Kyoto et ce, en appliquant sur le long terme le principe de l'égalité des droits de tous les citoyens. Il entend aussi que soit clarifié le rôle de la délégation du Parlement européen lors des négociations et réclame, au moins, le statut d'observateur aux réunions de New Delhi avec ou sans droit de parole.